L'Autorité se saisit pour avis afin d'établir un bilan des réformes relatives aux conditions d'installation et aux tarifs des professions réglementées du droit

Publié le 10 octobre 2024

À l'approche du 10ème anniversaire de l'adoption de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (ci-après « loi *Croissance et activité* »), l'Autorité de la concurrence (ci-après « l'Autorité ») souhaite effectuer un bilan des effets sur la concurrence de certains mécanismes introduits par cette loi, et dans la mise en œuvre desquels l'Autorité joue un rôle majeur.

COMMUNIQUÉ DU 10 OCTOBRE 2024

L'Autorité de la concurrence se saisit pour avis afin d'établir un bilan des réformes relatives aux conditions d'installation et aux tarifs des professions réglementées du droit introduites par la loi Croissance et activité de 2015

Lire le communiqué